

Le processus de la demande d'asile

Demands au point d'entrée

Présentez une [demande d'asile](#) lorsque vous arrivez au point d'entrée du Canada à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).

Entrevue d'admissibilité

Inadmissible

Si votre demande est jugée inadmissible, vous pouvez généralement demander un [examen des risques avant renvoi \(ERAR\)](#). Certains ERAR comprendront une audience, d'autres ne seront traités que sur la base des documents et des éléments de preuves.

[Demandez à la Cour fédérale](#) d'examiner la conclusion selon laquelle votre demande est inadmissible dans les **15 jours** suivant la décision.

Si votre demande est jugée inadmissible en raison de l'[Entente sur les tiers pays sûrs \(ETPS\)](#), vous ne pouvez pas faire d'ERAR et vous pouvez être renvoyé. Vous pouvez [demander à la Cour fédérale](#) de revoir la décision, mais vous devez agir immédiatement.

Admissible

Votre demande peut être [entendue](#) à la Section de la protection des réfugiés (SPR). Vous devez [déposer le formulaire rempli de Fondement de la demande d'asile \(FDA\)](#) auprès de la SPR dans les **45 jours**.

Vous [pourriez](#) être en mesure de présenter une demande pour rester au Canada pour des [considérations d'ordre humanitaire](#). Mais vous ne pouvez pas faire une demande d'asile et une demande pour des raisons humanitaires en même temps.

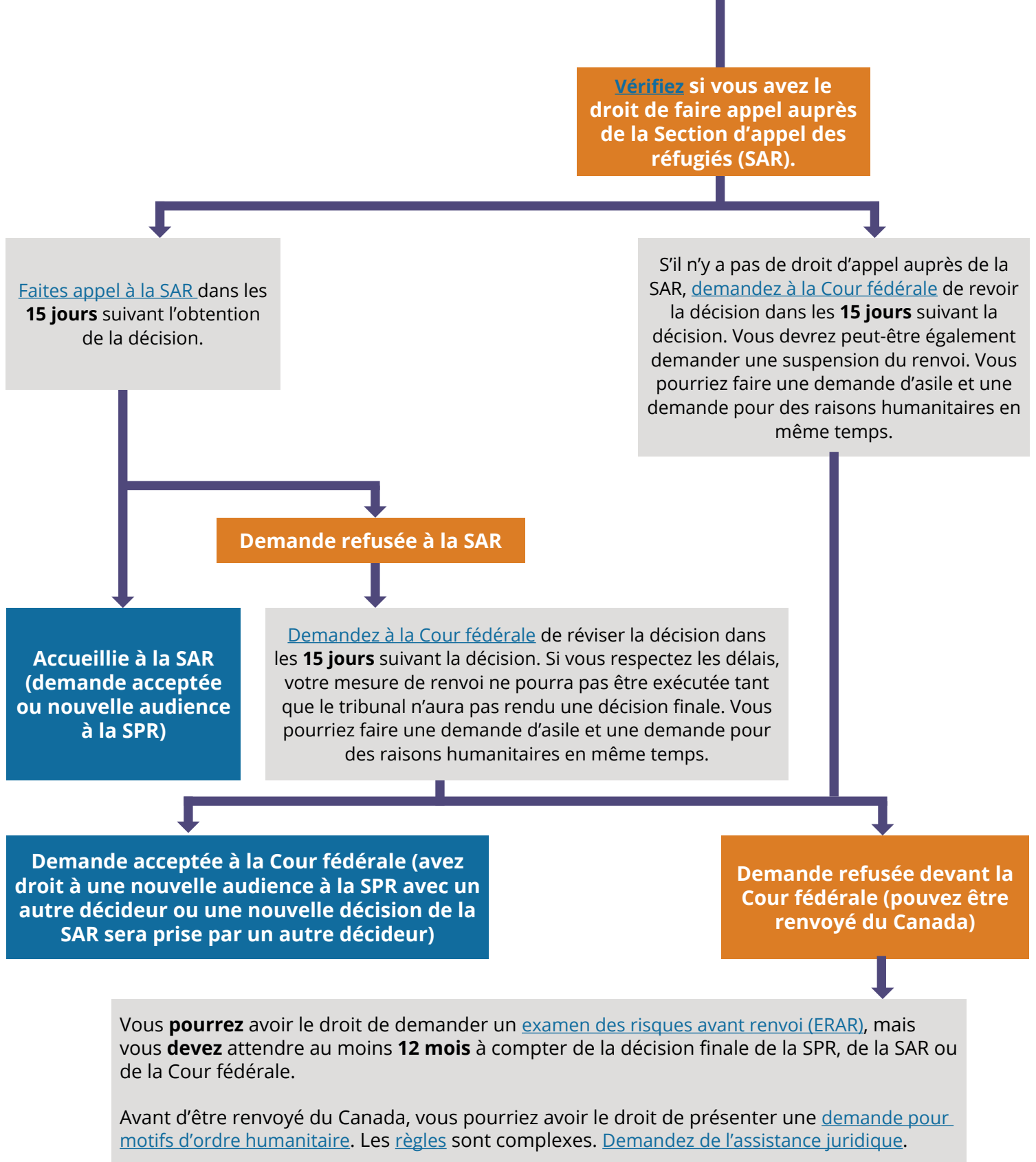
Une audience à la SPR sera prévue. Cela peut prendre plusieurs mois. Certaines demandes peuvent être traitées sans audience formelle.

[Préparez-vous pour votre audience](#) et déposez tout changement au FDA et aux éléments de preuves auprès de la SPR, **10 jours** avant l'audience.

Demande acceptée à la SPR

[Présentez une demande de résidence permanente](#) en tant que personne protégée.

Demande refusée à la SPR



Demander le statut de réfugié au Canada est complexe. Il est important d'essayer d'obtenir une assistance juridique. Cet organigramme fournit des renseignements sur le processus de demande d'asile et les délais. Ces renseignements ne sauraient servir de conseils juridiques. Dans certains cas, les délais peuvent être prolongés. Pour plus d'informations et savoir où obtenir de l'assistance, visitez Justice pas-à-pas à justicepasapas.ca/droit-refugies.

Cette publication est également disponible en anglais. Vous pourriez avoir droit à des services en français du gouvernement et des fournisseurs désignés. Visitez justicepasapas.ca/droits-linguistiques-francophones.